

## POLITIQUE D'ANNULATION AUX ÉVÉNEMENTS DE L'AFO

Dans le cadre de ses événements à inscription<sup>1</sup>, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) met en place la politique d'annulation suivante.

Si l'annulation est faite :

- 30 jours avant la date de début de l'événement, l'AFO rembourse 90 % du montant total de l'inscription (frais d'inscription, repas, hébergement).
- 15 jours avant la date de début de l'événement, l'AFO rembourse 50 % du montant total de l'inscription (frais d'inscription, repas, hébergement).
- entre 14 jours et la veille de la date de l'événement, l'AFO ne fera aucun remboursement.

L'annulation se fait directement en ligne, sur la plateforme d'inscription Yapla, ou en notifiant un membre de l'équipe de l'AFO, par courriel ([membres@monassemblee.ca](mailto:membres@monassemblee.ca)) ou par téléphone (613-744-6649 poste 110).

Sans notification d'annulation, l'AFO demandera le paiement de la totalité des frais engendrés par l'inscription (repas et hébergement compris).

---

<sup>1</sup> Concerne principalement le congrès annuel, la ronde de tables de concertation et le Frenchment-Bon!. Tout autre événement demandant une inscription est soumis à la même politique d'annulation.